



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
06.01.2010.
Date de la convocation des conseillers :
06.01.2010.
point de l'ordre du jour no:
09-01

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 15 janvier 2010

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Tonnar, échevins, Snel, Roller, Huss, Jaerling, Knaff., Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Baum, conseillers, Clement, secrétaire communal.
Absents : Hinterscheid, Spautz, échevins, Maroldt, Hannen, Becker, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Règlement-taxe concernant le stationnement payant : adaptation des tarifs

Vu ses délibérations du 4 juillet 2003, du 25 juillet 2003, du 14 novembre 2003, du 12 mars 2004, du 7 mai 2004, du 22 décembre 2006 et du 28 septembre 2007 concernant et/ou la redéfinition des zones en stationnement payant et/ou l'adaptation des tarifs;

Considérant qu'il y a lieu d'harmoniser les tarifs de stationnement dans les zones du domaine public avec les tarifs des parkings publics ;

Vu sa délibération du 18 août 1997 concernant la redéfinition des zones à stationnement payant;

Vu ses délibérations du 27 avril 1998 et du 19 avril 1999 concernant la redéfinition de la zone en stationnement payant à caractère résidentiel partiel ;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu le règlement de circulation communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette du 10 octobre 2008 ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi ;

arrête
par 9 voix oui, 4 voix non et 1 abstention

le règlement- taxe concernant le stationnement payant comme suit :

1) Délimitation des places de parcage payant avec une durée limitée à 2 heures de stationnement:

- parking place de la Frontière, - parking place des Terres- Rouges, - rue Zénon Bernard, emplacements de parcage devant le bâtiment administratif des P&T.

Tarifs :

1,30 € par heure de stationnement
2,60 € tarif maximal pour 120 minutes
0,30 € tarif minimal

Les taxes sub 1) sont dues les jours ouvrables pour la période de 08:00 à 12:00 heures et de 14:00 à 18:00 heures

2) Délimitation des places à parcage payant avec une durée de stationnement limitée à 3 heures :

- Place des Sacrifiés 1940-1945

Tarif :

1,30 € par heure de stationnement
0,30 € tarif minimal

Le paiement d'une taxe d'au moins 2,00 € donne droit à 60 minutes de stationnement gratuit supplémentaire.

Les taxes sub 2) sont dues les jours ouvrables du lundi au vendredi pour la période de 08:00 à 12:00 heures et de 14:00 à 19:00 heures et les samedis ouvrables de 08:00 à 12:00 heures et de 14:00 à 18:00 heures.

3) Délimitation des secteurs à parking résidentiel avec une durée de stationnement payant limitée à 2 heures:

a) secteur Dellhéicht :

- Rue Gaston Barbanson - rue de Belvaux - rue du Cimetière – rue Marie Curie - rue Dellhéicht - rue du Fossé - rue de l'Hôpital - rue Mathias Koener - rue Large - Place des Libérateurs - rue de Luxembourg - rue Emile Mayrisch - square Emile Mayrisch - rue Léon Metz -
rue Jean-Pierre Michels - rue Robert Schuman - rue Jos Wester - rue Würth- Paquet

b) secteur Al Esch :

- rue de l'Alzette - rue St Antoine - rue des Artisans - rue Berwart - rue Simon Bolivar - Place Boltgen - rue Boltgen - rue Helen Buchholtz - rue Burgoard - rue du Canal - ruelle du Château - rue du Commerce – rue Marie Curie - rue de l'Eau - montagne de l'Ecole - rue de l'Ecole place de l'Eglise - rue de l'Eglise - rue du Faubourg - rue de la Fontaine - rue du Fossé - avenue de la Gare - rond-point Op der Goar – Grand-rue - place Grobirchen - place de l'Hôtel de Ville - rue des Jardins - rue St Jean - rue St Joseph - rue curé Jacques Kayser - boulevard John F. Kennedy - rue de la Libération - rue de Luxembourg - rue St Martin - place Norbert Metz - Place St Michel - rue de la Montagne - petite rue du Moulin - rue du Moulin - rue Ferdinand Nothomb - rue Jean Origer - Quartier -rue Ernie Reitz - place des Remparts - rue des Remparts - rue St Vincent

c) secteur Wobrecken :

- Cité Salvador Allende - rue de Belvaux - rue Jean Berg - rue Nicolas Biever - rue Micky Bintz-Erpelding - rue Charly Gaul - boulevard Grande-Duchesse Charlotte - boulevard Winston Churchill - place Winston Churchill - rue François Donven - rue Henri Dunant - rue Pierre Goedert - rue Henri Habig - rue Frédéric Joliot-Curie - rue Théodore Kapp - rue Dr Jean-Pierre Knaff - rue de Luxembourg - rue du Lycée- rue

Jean-Pierre Michels - avenue de la Paix - place de la Paix - rue Général Georges S. Patton - résidence Jean Pierre Theisen - rue de la Tuilerie

d) secteur Brill :

- rue de l'Alzette - rue Zénon Bernard - rue des Boers - rue Xavier Brasseur - rue du Brill - rue du Canal - rue Pierre Claude - rond- point - Um Daich - rue Dicks - rue Dieswee - rue de l'Industrie - boulevard John F. Kennedy - rue André Koch - rue de la Libération - rue du Moulin - rue Louis Pasteur - boulevard Prince Henri - place de la Résistance - rue du X Septembre - rue Caspar-Mathias Spoo

e) secteur Clair-Chêne

- rue Jean l'Aveugle - rue de Belvaux - place Benelux - rue Henry Bessemer - cité Louis Blum - rue Clair-Chêne - place des Franciscains - rue des Franciscains- rond- point Charles de Gaulle - rue St Henri - rue Victor Hugo - place Jean Jaurès - rue Jean Jaurès - place Léon Jouhaux - rue Léon Jouhaux - rue Aloyse Kayser - boulevard Pierre Krier - rue de Macon - rue du 1^{ier} Mai - rue Karl Marx- rue Michel Rodange - rond- point an der Schmelz - rue Sidney Thomas - rue de l'Usine - rue du Viaduc - rue Léon Weirich

f) secteur Uecht

- rue des Argentins - rue Jean l'Aveugle - rue Ste Barbe - rue du Canal - rue des Champs - rue des Charbons - rond- point um Däich - rue Thomas Edison - rue du Fossé - place Victor Hugo - rue Victor Hugo - place Jean Jaurès - rue Jean Jaurès - rue Dominique J. Hoferlin - rue Aloyse Kayser - rue Large - rue abbé Jules Lemire - rue des Maquisards - rue des Martyrs - rue du Nord - rue Louis Petit - boulevard Prince Henri - rue Jean Schortgen - place de Stalingrad - rue de Stalingrad - rue Sidney Thomas - rue de l'Usine - rue du Viaduc - rue Léon Weirich

G) secteur Grenz/Hiehl

- rue des Acacias - rue d'Audun - rue Barbourg - rue Jean- Pierre Bausch - rue Hiehl - le Kazebierg - rue Pierre Kersch - rue de la Lorraine - rue des Mines - rue des Mineurs - boulevard Prince Henri - rue Renaudin - rue des Sports - avenue des Terres-Rouges- rond- point des Terres-Rouges.

H) secteur Neiduerf

- rue Dr Philippe Bastian - le Burgronn - rue Emile Eischen - rue Albert Goedert - sentier de Kayl - Kleesgrändchen - le Neiduerf - rue St Nicolas - rue de Schifflange - la Schneier - rue de la Source - rue du Stade

Tarifs :

1,30 € par heure de stationnement
2,60 € tarif maximal pour 120 minutes
0,30 € tarif minimal

Les taxes sub 3) sont dues les jours ouvrables (du lundi au samedi) pour la période de 08:00 à 12:00 heures et de 14:00 à 18:00 heures

La présente délibération abroge tous les règlements- taxes antérieurs concernant le stationnement payant.

en séance

date qu'en tête

suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2010.
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

